

OLYMPIADES DU GRAND SÉNONAIS

Venez défendre les couleurs de votre commune !

CHALLENGE PAR ÉQUIPE

DES ÉQUIPES POUR CHAQUE
COMMUNE DE L'AGGLOMÉRATION !



► **Animation sportive**

SAMEDI 13 JUILLET

DE 13H30 À 18H

COMPLEXE SPORTIF ROGER BRETON

GRATUIT - Inscription auprès de votre mairie
Accessible à tous à partir de 10 ans

l'agglo

JOP 2024

www.grand-senonais.fr

agglomération



le grand
senonais

Règlement des Olympiades du Sénonais

Article 1 : Objectif de l'évènement

Art 1.1 : L'objectif de l'évènement est de promouvoir le sport et l'unité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en réunissant des habitants des 27 communes autour d'Olympiades durant lesquelles ils pourront pratiquer différentes disciplines.

Article 2 : Description de l'évènement

Art 2.1 : L'évènement aura lieu le 13 juillet 2024 de 13h30 à 18h, au complexe sportif rue René Binet, comprenant également le complexe Roger Breton et le centre nautique Pierre Toinot.

Art 2.2 : 10 disciplines sont proposées : badminton, volleyball, tir à l'arc, parcours (dans la structure gonflable au centre nautique), lancer de poids en mousse, relais 4x100m, football, tir au panier de basket, escalade, pétanque. Toutes ces activités sportives sont réparties en deux packs différents, définis comme suit : pack numéro 1 : escalade, badminton, parcours, basketball, tir à l'arc ; pack numéro 2 : pétanque, relais 4x100m, lancer de poids, volleyball, football.

Art 2.3 : L'organisation choisira le pack approprié à votre équipe et répartira de manière équitable les équipes sur les 2 packs.

Article 3 : Modalités d'inscription

Art 3.1 : L'inscription est gratuite et ouverte à tous à partir de 10 ans (sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs).

Art 3.2 : Les personnes en situation de handicap peuvent également s'inscrire et participer à cette journée avec des activités accessibles à tous.

Art 3.3 : Cet évènement rassemblera 50 équipes de 10 participants. Chaque commune pourra inscrire une ou plusieurs équipes, définies en fonction du nombre d'habitants.

Art 3.4 : Une fiche d'inscription sera à compléter et à retourner dans votre mairie.

Art 3.5 : Chaque équipe devra avoir un nom et si elle le souhaite une identification originale.

Article 4 : Déroulement de l'évènement

Art 4.1 : Les équipes pourront arriver à partir de 13h30 au complexe sportif rue René Binet. Elles seront accueillies dans la salle plénière du complexe Roger Breton. Dès leur arrivée, un pack de bienvenue ainsi qu'un livret contenant différentes informations concernant le déroulement de la journée leur seront distribués.

Art 4.2 : Tous les membres de l'équipe ne sont pas obligés de faire l'ensemble des activités proposées dans le pack, mais pourront participer en fonction de la capacité physique de chacun.

Art 4.3 : Des arbitres / juges seront présents sur chaque atelier pour assurer l'équité et le bon déroulement de la journée.

Art 4.4 : Une cérémonie de clôture aura lieu à la fin de l'évènement, durant laquelle un pot de l'amitié sera offert aux participants.

Article 5 : Services proposés sur place

Art 5.1 : Un animateur sera sur place pour annoncer les changements d'atelier et animer l'après-midi.

Art 5.2 : Des buvettes tenues par des associations sportives de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais seront présentes sur place pour assurer la restauration.

Article 6 : Accessibilité

Art 6.1 : Pour le stationnement, un parking est à disposition au stade Fernand Sastre, en plus de la partie stabilisée de celui-ci et à proximité le parking commercial de Carrefour.

Article 7 : Sécurité

Art 7.1 : La police municipale sera mobilisée pour veiller à la sûreté de la journée.

Article 8 : Secours

Art 8.1 : Un poste de secours sera présent sur le site, au centre nautique Pierre Toinot. Le centre hospitalier et aussi à proximité du complexe sportif.

Article 9 : Droits, autorisations et assurances

Art 9.1 : Obligation de remplir l'attestation de savoir nager 25m sans matériel (voir fiche d'inscription).

Art 9.2 : Obligation de fournir une assurance de responsabilité civile (voir fiche d'inscription).

Art 9.3 : Obligation de donner un contact d'urgence à appeler en cas de besoin (voir fiche d'inscription).

Art 9.4 : En acceptant le règlement, vous consentez à ce que le service communication de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de la ville de Sens prennent et diffusent des photos de vous.

Art 9.5 : Protection des données personnelles. La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, dans sa mission d'intérêt public traite des données personnelles afin d'assurer la gestion des activités physiques et sportives. Les données collectées sont conservées 2 ans après dernier contact avec les personnes concernées puis sont supprimées. Ces données peuvent être partagées avec les associations intervenant sur les activités sportives. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition aux traitements de données vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez envoyer vos réclamations par courrier électronique à l'adresse : courrier@grand-senonais.fr ou par courrier postal au 21 blvd du 14 juillet, 89100 Sens. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande d'exercice de droits, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la CNIL.

